RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les **chauffages d'appoint non électriques** s'ils ne sont pas utilisés correctement :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour.
- Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

En savoir plus : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les **groupes électrogènes** s'ils ne sont pas utilisés correctement.

N'installez jamais de groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone

---



ATTENTION
AU MONOXYDE DE CARBONE

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
ON COMPTE 300 INTOXICATIONS
EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ars



ATTENTION
AU MONOXYDE DE CARBONE

COMMENT ÉVITER **LES INTOXICATIONS**

Faites intervenir un professionnel qualifié pour contrôler et entretenir les installations de chauffage (chaudières, poêles et inserts) et les chauffe-eaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ars

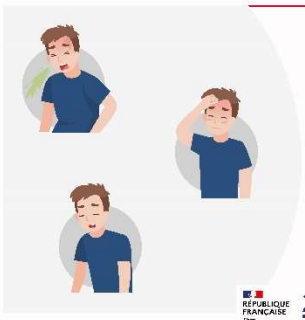


ATTENTION
AU MONOXYDE DE CARBONE

COMMENT ÉVITER **LES INTOXICATIONS**

AÉREZ - RESPECTEZ LES MODES D'EMPLOI DE VOS APPAREILS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ars



ATTENTION
AU MONOXYDE DE CARBONE

LES PREMIERS SIGNES **D'INTOXICATION :**
- naussées et/ou vomissements
- maux de tête
- malaise/vertiges

Il faut alors aérer immédiatement le logement, arrêter les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours : 112, 18 ou 15 ou le 114 par SMS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ars